



Province de Québec  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

## AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue **le lundi 14 avril 2025**, a été adopté la politique intitulée : **Politique 2025-02 concernant le traitement des plaintes liées à la langue française.**

Cette politique peut être consultée au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Elle est également disponible sur le site WEB de la Municipalité au [www.lac-des-seize-iles.com](http://www.lac-des-seize-iles.com).

**La politique 2025-02 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.**

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi le 15 avril 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier

---

Patrick Paradis

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

---

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier